RENOVATION DE LA PROTECTION ANTICORROSION DU PONT DE TANCARVILLE



Maître d'Ouvrage

CCIT Seine Estuaire

181 quai Frissard
BP 1410
76067 Le Havre cedex

Maître d'Œuvre

setec tpi

Immeuble Central Seine
42/52, quai de la Râpée
CS 71230
75583 Paris cedex 12
Tél : 01.82.51. 67.88
Télécopie : 01.82.51.53.87
E-mail : tpi@setec.fr

Contrôle extérieur des travaux de charpente

Bordereau des Prix Unitaires

	Projet :				Référence :		Indices :	
	Société :	Affaire :	Emet. :	Type :	Phase :	Numéro :	Dif. :	Rev. :
	003	55381	S	BPU	ACT	0312	A	2

Dif.	Rev.	Date	Auteur	Vérificateur	Approbateur	Modification
A	0	13/10/2025	C. BIMIER	T. JULIEN	S. EZRAN	Première édition pour contrôle interne
A	1	17/11/2025	C. BIMIER	T. JULIEN	S. EZRAN	Première émission pour diffusion
A	2	28/07/2026	C. BIMIER	T. JULIEN	S. EZRAN	Modification clé de paiement B6

SOMMAIRE

1. OBJET DU DOCUMENT....4

2. PREAMBULE - CONTENU DES PRIX....4

3. BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES....5

1. OBJET DU DOCUMENT

L'objet du présent document est la définition des prix unitaires associés aux prestations prévues pour le contrôle extérieur de la topographie des travaux réalisés dans le cadre du projet de remise en peinture du Pont de Tancarville. L'implantation des moyens d'accès et l'évolution de ces implantations au cours du temps feront notamment faire l'objet d'un suivi particulier.

2. PREAMBULE - CONTENU DES PRIX

Le contenu des prix prend en compte l'ensemble des moyens nécessaires pour exécuter la mission.

Il comprend notamment :

- Les honoraires,
- Les frais de bureaux, de laboratoire et les frais de fonctionnement s'y afférent,
- Les véhicules, engins, le matériel nécessaire aux essais et leurs frais de fonctionnement et de contrôle,
- La fourniture des différents avis et rapports et les frais de secrétariat s'y afférant,
- Les frais de suivi administratif,
- La participation aux réunions spécifiques,
- Les sujétions et pertes de temps de toute nature, en particulier de l'exécution des travaux par phases ou par parties, de jour comme de nuit,
- Les frais d'assurance,
- Les frais de coordination et de supervision des différents intervenants,
- Les sujétions relatives à l'assurance qualité,
- Les frais de déplacement.

Ils tiennent compte également :

- Du déplacement,
- De la responsabilité du travail,
- De la précision demandée,
- Du délai d'intervention,
- Des aléas inhérents aux chantiers (attentes éventuelles…).

Ces prix tiennent compte également des différentes heures d'intervention. Il ne sera tenu compte d'aucune plus-value pour des interventions en dehors des heures de travail habituelles du personnel du titulaire de ce marché.

3. BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N° Prix	Description du prix & prix hors taxe
A-1	**Avis sur les procédures** Ce prix rémunère au forfait la formalisation d'une fiche synthétisant l'avis du Géomètre sur les procédures de l'entreprise pour une opération donnée dans le cadre du projet. **Le forfait (1 phase) :**
B-1	**Réunion à distance** Ce prix rémunère la participation à une réunion en distanciel d'au moins un représentant du Géomètre (cadre ou équivalent). Il comprend l'ensemble des sujétions relatives à la préparation de ladite réunion. **La réunion :**
B-2	**Réunion sur le site des travaux** Ce prix rémunère la participation à une réunion en distanciel d'au moins un représentant du Géomètre (cadre ou équivalent). Il comprend l'ensemble des sujétions relatives à la préparation de ladite réunion. **La demi-journée :**
B-3	**Avis sur les documents d'exécution relatifs aux passerelles** Ce prix rémunère à l'unité la formalisation d'une fiche synthétisant l'avis du Géomètre sur l'implantation des passerelles de maintenance qui devront être évacuées puis remises en place dans le cadre des travaux de remise en peinture du tablier. Pour rappel, ces passerelles sont au nombre de trois. ***L'Unité :***
B-4	**Avis sur les documents d'exécution relatifs aux plateformes** Ce prix rémunère à l'unité la formalisation d'une fiche synthétisant l'avis du Géomètre sur l'implantation des plateformes de remise en peinture qui permettrons l'accès aux zones de travaux. Les nombres, dimensions de modalités de déplacement de ces plateformes seront définies par l'Entreprise titulaire des travaux. **L'Unité :**
B-5	**Avis sur les documents d'exécution relatifs aux butées provisoires** Ce prix rémunère à l'unité la formalisation d'une fiche synthétisant l'avis du Géomètre sur l'implantation des renforts des butées au vent qui devra être faite par l'entreprise titulaire du marché de travaux avant mise en place des ateliers. **L'Unité :**
B-6	**Vérifications et contrôle de la mise en œuvre sur site** Ce prix rémunère à l'unité la visite sur site du Géomètre dans le but de s'assurer de la conformité des travaux réalisés avec les procédures et documents d'exécution à propos desquels un avis a été préalablement fourni.

N° Prix	Description du prix & prix hors taxe
	Il concerne aussi bien les visites relatives aux passerelles, plateformes et butées au vent. Chaque visite devra être suivie d'une fiche de visite transmise au Maître d'Œuvre au plus tard 24 h après celle-ci. **L'Unité :**
B-7	**Dossier de synthèse** Ce prix rémunère au forfait la rédaction et l'envoi au maître d'œuvre d'un dossier de synthèse des avis émis sur les procédures, documents d'exécution et au cours des contrôles sur site. Il devra être transmis au plus tard un mois après la dernière intervention sur site. Ce prix est rémunéré : • 50% à la diffusion de la première diffusion du dossier, • 50% à l'approbation définitive par le MOE du dossier à joindre au dossier de récolement. **Le Forfait :**
B-8	**Plus-value pour travail de nuit** Ce prix rémunère par une plus-value applicable à chaque contrôle (prix B-6) le surcoût associé à une intervention exigée de nuit. **L'Unité :**